



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-troisième session

Rome, 2-6 décembre 2019

Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Suite que le Conseil est invité à donner

En application de la Résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, le Conseil est invité à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022) selon la répartition suivante:

- deux pays de la liste A;
- un pays de la liste B;
- un pays de la liste C;
- deux pays de la liste D.

Les États Membres souhaitant se présenter sont invités à remplir le formulaire de présentation de candidature joint et à l'envoyer au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil (bureau A-140) le **lundi 25 novembre 2019 à 12 heures** au plus tard.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
Tél.: +39 06570 55987

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



1. Aux fins de l'élection au Conseil d'administration du PAM, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E)*, qui figurent sur la page web du Conseil dans la colonne «Information supplémentaire»: <http://www.fao.org/about/meetings/council/cl163/documents/fr/>.
2. Le Conseil est appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2022, afin de remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2019, à savoir l'Allemagne (liste D), l'Angola (liste A), l'Argentine (liste C), le Canada (liste D), le Congo (liste A) et le Pakistan (liste B).
3. Les membres sortants sont rééligibles.
4. Un formulaire de proposition de candidature figure à l'*annexe A*.

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2019	Allemagne (D) Angola (A) ¹ Argentine (C) Canada (D) Congo (A) Pakistan (B)	Arabie saoudite (B) Colombie (C) ² Égypte (A) Espagne (D) ³ Luxembourg (D) ³ Soudan (A)
31 décembre 2020	Algérie (A) Belgique (D) ⁴ Brésil (C) Guinée équatoriale (A) ⁵ Irlande (D) ⁴ Pologne (E)	Chine (B) Guatemala (C) Hongrie (E) Japon (D) Lesotho (A) Royaume-Uni (D)
31 décembre 2021	Afghanistan (B) ⁶ États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) ⁷ Mexique (C) ⁸ Nigéria (A) ⁹ Pays-Bas (D)	Burkina Faso (A) Fédération de Russie (E) Iran (République islamique d') (B) République de Corée (B) Suède (D) Suisse (D) ¹⁰
31 décembre 2022	... (A) ... (A) ... (B) ... (C) ... (D) ... (D)	Australie (D) Burundi (A) Cuba (C) Espagne (D) Madagascar (A) Turkménistan (B)

¹ Le Zimbabwe et l'Angola se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siégera en 2017 et 2018, et l'Angola en 2019.

² Le Mexique et la Colombie se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil économique et social: le Mexique siégera en 2017, et la Colombie en 2018 et 2019.

³ Lors de la réunion de gestion et de coordination du Conseil économique et social tenue le 16 avril 2018, ce qui suit a été approuvé: la Grèce et la Norvège se désisteront le 31 décembre 2018 et l'Espagne et le Luxembourg prendront leur succession et siégeront jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

⁴ Voir l'annexe B.

⁵ Siège occupé par roulement et qui revient à un pays de la liste A pour la période 2018-2020, à savoir la Guinée équatoriale (le siège revient à un pays de la liste A lors du troisième mandat du cycle de roulement [2018/2019/2020] et à un pays de la liste C lors du quatrième mandat [2021/2022/2023]).

⁶ L'Afghanistan et l'Inde sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Afghanistan siégera en 2019, et l'Inde en 2020 et 2021.

⁷ Le Koweït et l'Afghanistan sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Koweït siégera en 2019 et 2020, et l'Afghanistan en 2021.

⁸ Le Mexique et le Pérou sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Mexique siégera en 2019, et le Pérou en 2020 et 2021.

⁹ La Côte d'Ivoire et le Nigéria sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Nigéria siégera en 2019, et la Côte d'Ivoire en 2020 et 2021.

¹⁰ À sa douzième réunion plénière, tenue le 7 mai 2019, le Conseil économique et social: a) a été informé que la Suisse se désisterait le 31 décembre 2019; et b) a élu, par acclamation, l'Autriche pour remplacer la Suisse et siéger jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Annexe A**Formulaire de proposition de candidature au Conseil d'administration du PAM**

(à présenter lundi 25 novembre 2019 à 12 heures au plus tard)

Destinataires: Secrétaire général de la Conférence et du Conseil Date:
Bureau A-139est

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

propose la candidature de pour la liste^{1/}

.....

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat
allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

accepte cette candidature

^{1/} A, B, C ou D, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2020-2022 sont les suivants:
deux sièges sur la liste A, un siège sur la liste B, un siège sur la liste C et deux sièges sur la
liste D.

Annexe B

Représentation permanente
de la République fédérale d'Allemagne
auprès des organismes
des Nations Unies ayant
leur siège à Rome

À l'intention du
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
de l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture(FAO)
00142 Rome
Bureau A-140

NOTE VERBALE

N° 18/2019

La Représentation permanente de la République fédérale d'Allemagne auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (la Représentation permanente de l'Allemagne), en sa qualité de coordonnateur de la liste D des membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM), présente ses compliments à la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole, ainsi qu'au Secrétariat du Conseil, et a l'honneur de les informer des accords conclus en ce qui concerne les sièges de la liste D pour l'année 2020.

En ce qui concerne les élections tenues à intervalle régulier, nous présentons la candidature des représentations du Canada et de l'Allemagne aux deux sièges de la liste D du Conseil d'administration du PAM pour les années 2020 à 2022.

Par ailleurs, conformément à ce qui a été convenu en ce qui concerne deux des sièges de la liste pour l'année 2020, la Belgique se désistara en faveur du Danemark et l'Irlande se désistara en faveur de la Norvège.

La Représentation permanente de l'Allemagne saisit cette occasion pour présenter à la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture l'assurance de sa très haute considération.

Rome, le 6 novembre 2019



Adresse:
Via San Martino della Battaglia, 4
00185 Rome

Tél.: +39-06-49213-280
Télécopie: +39-06-49213-348
Courrier électronique: germanrepfao@rom.diplo.de